

A.C. ZINGUEUR COUVREUR
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000
Siège social : 179 Chemin de Lieuraz
38121 CHONAS L AMBALLAN

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2025

Le soussigné Monsieur Arnaud CELARD,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée A.C. ZINGUEUR COUVREUR,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHONAS L'AMBALLAN du 1^{er} janvier 2025 qui sera publié en même temps que le présent acte,

Nomme :

Monsieur Arnaud CELARD,
Né le 10 juin 1985 à Lyon (69008),
De nationalité française,
Demeurant 179 Chemin du Lieuraz à CHONAS L'AMBALLAN (38121),

Aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Monsieur Arnaud CELARD dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Arnaud CELARD accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social. Il sera signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme Jesignexpert.com permettant la remise d'un exemplaire numérique au signataire et garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Monsieur Arnaud CELARD
Associé Unique
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »